DEPARTEMENT DU CALVADOS Mairie de MONCEAUX EN BESSIN 14400

Tel: 02.31.21.96.43

Compte Rendu Succinct

Date de convocation: 29 octobre 2024

du CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 15 novembre 2024

Ouverture séance : 20h15

l°/ Initiation de séance

Etaient présents : M. Gilles ISABELLE, Mme Mylène LEBARBEY, , M. Bruno OLIVE, Adjoints Mme Elise BADER, M. Xavier GUILBERT, Mme Evelyne LELANDOIS, , M. Alain SOUHARD Conseillers

<u>Absents</u>: M. Michel BONNEAU, M. Wilfried GORHY, Mme. Aurélie TAILLEBOSQ, M. Gilles MALHERBE, M. Bertrand VIARD

Secrétaire de séance : M. Xavier GUILBERT

✓ Approbation à l'unanimité du conseil municipal du 23 août 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 novembre, à 20h15 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle du Conseil de Monceaux en Bessin, sous la présidence de Gilles ISABELLE, Maire de Monceaux en Bessin.

Ordre du jour :

- I°/ Initiation de séance
- II°/ Administratif, information RH
- III° Finances: point financier,
- IV°/ Travaux : Sdec, RD6a, SdF matériels communal, travaux réserve incendie
- V°/ Intercommunalité et Syndicats
- VI°/ Questions diverses et tour de table

II°/ Administratif, information RH

II.1°/ Contrat de location SdF

Nous constatons de plus en plus souvent des dégradations et un état de propreté insuffisant lors des réceptions des locations de notre salle communale. Il en ressort aussi que les locations hors Monceaux sont de plus en plus difficiles à gérer. Il est demandé aux élus du conseil municipal de parvenir à trouver une solution aux faits cités ci-dessus. Le conseil municipal à la majorité décide de louer provisoirement la Salle des fêtes aux seules demandes « habitants de Monceaux ». Pour autant, les contrats en cours et signés seront conservés. Cette période d'observation permettra aux élus de juger si cette mesure permettra des améliorations significatives au bon entretien de notre salle communale.

Le contrat de location sera modifié en ce sens (suppression des clauses hors Monceaux).

vote à l'unanimité

II.2°/ Achat matériel

Notre tracteur type KUBOTA connait des avaries de plus en plus fréquentes qui entrainent souvent des visites d'entretien. Il est proposé de le remplacer et plusieurs offres sont présentées.

L'offre retenue concerne un tracteur ISEKI TM 4270. Cet outil a l'avantage d'être équipé d'une cabine qui pourra nous permettre de travailler en toutes saisons. Un broyeur pourrait être additionné pour tailler haies et accotement de voiries.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide l'achat de ce matériel nouveau.

II.3°/ Assurance statutaire

Adhésion en ligne au contrat groupe d'assurance statutaire Relyens / CNP

Dans le cadre de **l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire Relyens/CNP**, le Centre de Gestion 14 nous informe des conditions d'adhésion via un lien d'accès à la plateforme d'adhésion en ligne. (CDG14.adhesion-en-ligne.contrat-groupe@relyens.eu).

\$\text{Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer à cette proposition du CdG14.}

II.4°/ Service de santé au travail

A partir du 1^{er} janvier 2025, le CdG 14 nous fait part de l'ouverture d'un service de santé au travail, dédié à la fonction publique territoriale. Ce service sera constitué d'un médecin et d'une infirmière en santé au travail, spécialisés dans le suivi de vos agents territoriaux, accompagnés d'une secrétaire médicosociale. Ce service s'intègrera dans les actions de l'équipe pluridisciplinaire plus large regroupant plusieurs champs de compétences (ergonomie, psychologie au travail, handicap, conseil en prévention) Nous pourrons assurer dès lors, toutes les visites relatives à la carrière de vos agents (depuis l'embauche jusqu'à la fin de carrière), les études de poste, les visites de locaux, la rédaction des fiches de risques professionnels, l'accompagnement auprès du FIPHFP

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'adhésion au service du CdG14 et dénonce celui le liant au service du MIST en cours.

II.4°/ Subventions aux associations

Mr le maire propose aux élus l'examen des attributions des subventions aux associations.

Il souhaite que les subventions ne soient attribuées qu'aux associations qui permettent aux habitants d'y participer librement lors de manifestation où la salle communale est impliquée.

La subvention doit concerner un projet d'intérêt général.

Il rappelle qu'une association est fondée à requérir une subvention publique si elle remplit deux critères : justifier d'une existence juridique et présenter un intérêt public local.

L'association doit avoir au préalable procédé à sa déclaration à la préfecture ou à la sous-préfecture. Cette déclaration doit ensuite faire l'objet d'une publication au Journal Officiel (JO). Elle est connue d'intérêt local, l'association doit respecter le principe de neutralité, présenter un intérêt général local et ne pas être motivée par la seule volonté de satisfaire un intérêt privé. De son côté, la commune dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour accorder ou décider de ne pas reconduire une subvention, ou encore pour en diminuer le montant et ce, même si les conditions requises sont remplies par l'association. De la même manière, une association ne peut exiger l'obtention d'une subvention, au motif qu'antérieurement, elle en avait bénéficié régulièrement

II.5°/ reconduction du CDD de l'employé communal actuel.

Le conseil municipal reconduit le contrat à durée déterminé pour une période de trois mois dans l'attente d'une décision RH et médicale du CdG14 concernant Mr Pierre LEGOUIX, titulaire du poste de technicien communal.

♥ vote à l'unanimité

III° Finances

III.1°/ Location Salle des fêtes

Mr le Maire demande d'appliquer le tarif Monceaux en remplacement du Hors Monceaux en Bessin pour désagrément de location (panne Gaz, fuite eau, état de propreté non recevable..).

🖔 Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification du montant de location.

III.2°/ point financier:

Situation financière de l'exercice 2024 en date du 25 Octobre 2024 FONCTIONNEMENT : Dépenses : 150 612,70 \in Recettes : 205 231,54 \in

INVESTISSEMENT : Dépenses : 12 863,37 € Recettes 29 711,63 €

III.3°/ Remboursement frais fourniture de bureau :

Remboursement de frais pour l'achat de fourniture de bureau à un élu. 🕏 vote à l'unanimité

III .3°/ - Commission finances:

Analyse du document d'étude sur le budget 2025 : La commission finances présente son analyse financière en vue de l'élaboration du budget 2025. Cette esquisse indique les engagements obligatoires de fonctionnement (dépenses 293 955€ et recettes 260 024 € sans report.. Ces montants sont indicatifs, ils permettent aux élus de connaître les marges et les possibilités de dépenses, d'investissements à concrétiser pour l'avenir (notamment le projet aménagement RD6a). La commission finances complétera ce document pour bâtir un pré-budget dès début 2025.

IV°/Travaux

IV.1°/ Diagnostic RD6a

L'entreprise SA2E nous a transmis le diagnostic de l'étude d'aménagement pour observations, ce diagnostic a été transmis aux membres de la commission travaux le 09 octobre 2024.

Un second envoi a été fait le 8 novembre 2024 (avec màj du fond de plan topographique).

La commission travaux n'a émis aucune observation particulière sur ces projets.

Le débat est riche en observations : bande cyclable et piétonnière, espaces verts, entretien , environnement équivalent aux autres secteurs de Monceaux, réduction de la vitesse, incitation à utiliser la déviation RD6, stationnements etc.

Les observations sont notées pour être examinées de nouveau via le bureau étude. La consultation aux personnes publiques associées est prévue avant celle du public pour une consultation et travaux courant 2025.

IV.2°/ Travaux AEP

Les travaux de rénovation de la distribution en eau potable se poursuit (du 4 novembre au 4 décembre) Une défense incendie est créée au Hameau de Blary..

Une défense incendie est aussi souhaitée au niveau du haut du hameau de Blary, faute de pression, la seule solution est la mise en place d'une réserve (type enterrée) qui nécessite une réserve de terrain.

IV.3°/ Eglise:

Les travaux du clocher (nettoyage et retrait des pigeons), plafond sacristie sont réalisés.

V°/ Intercommunalité et Syndicats

V-1°/ Bayeux Intercom -

Présentation des rapports relatifs au prix et à la qualité du service Assainissement pour l'année 2023,

V.2°/ Rapport d'activité 2023

Communication du rapport d'activité du Président de Bayeux Intercom, accompagné des comptes financiers uniques arrêtés par l'organe délibérant de l'EPCI.

V.3°/ Information Compétence mobilité intercommunautaire

Présentation du rapport annuel relatif à la Délégation de Service Public mobilité précité comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP et une analyse de la qualité de service.

V.4°/ syndicats SDEC

V.4-1°/ SDEC Adhésion de la compétence Eclairage Public de la commune de Blainville sur Orne.

V.4-2°/SDEC

L'objectif est de réduire la pollution lumineuse pour préserver la biodiversité nocturne.

Mr le maire demande aux membres du conseil municipal de prendre part à « la trame noire » en réduisant de 30mn l'éclairage public à Monceaux en Bessin.

☼ A la majorité, cette demande n'est pas retenue

V.4-3°/ SDEC information

Retour CLE du SDEC du 02 octobre 2024 : Election d'un représentant au comité syndical, groupement d'achat d'énergie, bilans financiers et travaux et perspectives 2025 notamment aux achats d'énergies. Informations des compétences assurées. La création de la société de projet, SoliSDEC. Ces informations sur le site d SDEC énergie.

V.4 -4 recensement besoins 2025 SDEC

Le SDEC ÉNERGIE recense les projets 2025, le conseil municipal reporte le projet d'effacement du RD6a pour raison financière.

V.4 -5 Eclairage Public:

La réparation des 3 foyers du RD6a en panne depuis la tempête cairan de novembre 2023.a été solutionnée. Un courrier de remerciement a été transmis au SDEC.

V.4.6°/ Syndicat Collectéa

V.4.7°/ Collectéa:

Compte rendu suite réunion au sujet de la Tarification incitative du 04 novembre 2024. Une information sera diffusée à la population via voie de presse, affichage et complément par la mairie.

V.4.8°/ Rapport d'activité 2023 de Collectéa :

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets doit être présenté chaque année à l'assemblée délibérante de la communauté de communes. Celui-ci pour l'année 2023 a été transmis à Bayeux Intercom. Collectea exerce en lieu et place de ses adhérents la compétence « prévention, collecte, valorisation et élimination des déchets ménagers et des déchets assimilés ».

Les principaux chiffres 2023 : Les ordures ménagères résiduelles en kg/habitants ont diminué de 5.4%. Papiers & emballages sélectifs : les tonnages (kg/habitants) ont augmenté de 1,4 %. La collecte du verre augmente de 2 %.

V.4.9°/ PLUI

La zone 2AU en prolongement et qui fait suite à la création de la résidence les Violettes est toujours en suspens. Le Conseil municipal souhaite que cette zone soit inscrite lors d'une prochaine révision. Il demande au maire d'adresser un courrier en ce sens au président de notre intercommunalité.

V.4.10°/ – Liens internet

M. le Maire rappelle aux élus les liens web permettant de consulter les documents issus des différents conseils, commissions et comités.

\$\text{\text{y}} \text{ url accueil : Bayeux Intercom (bayeux-intercom.fr)}

url rapports de l'intercommunalité : Rapports (bayeux-intercom.fr)

url ter'bessin : Guichet unique | Connexion (ter-bessin.fr)

🔖 url collectéa : Accueil - Collectea

\$\text{\psi} \text{ url seroc}: \frac{SEROC}{SEROC}: \frac{Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados. - SEROC (seroc14.fr)

VI°/ Questions diverses

VI.1°/ Animations

⇒ Retour Octobre ROSE : 14 participants (recette 264€ qui seront transmis à Baclesse)

<u>A venir</u>: - Journée des aînés: le 8 décembre 2024, messe de la Saint Nicolas en l'église de Monceaux en Bessin et repas des aînées à l'auberge des Monts à Ryes (nombre d'inscrits: 23 à ce jour)

- ⇒ Au regard des animations passées, notamment Pâques, la commission animation ne projette pas d'animations supplémentaires en 2024.
- ⇒ Le contrat illuminations convenu pour 3 années se termine cette année, le conseil municipal examinera une alternative pour 2025 .

VI.2°/ Tour de table :

Tonte de pelouse

- \Rightarrow Les élus demandent de nouveaux horaires de tonte pour les particuliers. Après débat, il est convenu les horaires suivants à partir du 1^{er} janvier 2025 : Lundi au samedi : 10h 12h et 14h 19h, le dimanche : 10h 12h
 - ⇒ Bouche d'égout mal orientée sur rue primevères, à corriger avec l'employé communal.

Me Lebarbey réclame le remplacement du miroir au niveau de l'intersection rue des primevères impasse des prés d'Aures.

⇒ Mr le maire propose une boite à livres municipal au niveau du mur en cours de réfection, le conseil municipal s'y refuse.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits:

La séance est close à 0h15'

Le Maire,
Gilles ISABELLE